

Les aides aux travaux pour la rénovation thermique et aux équipements pour la transition énergétique

Chauffe-eau solaire, chaudière à bois, isolation... Le Conseil départemental participe à la transition énergétique en accordant une aide aux particuliers pour rénover leur logement.

L'aide du Conseil départemental en faveur de la sobriété énergétique

Vous souhaitez réaliser des travaux de rénovation thermique dans votre logement, installer un dispositif solaire pour le chauffage ou encore vous équiper d'un poêle à bois ? L'occasion de gagner en confort tout en faisant des économies ! Le Conseil départemental de Vaucluse peut vous accorder une aide pour votre projet de travaux grâce au Dispositif de Sobriété Énergétique et des Énergies renouvelables (DDSE).

Cette aide (attribuée sous conditions de ressources et de certifications), à destination des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs, est fixée à 10 % du montant global des travaux hors taxes, pour une subvention maximale de 2 000 €, pour :

- **La rénovation thermique :**
Réservée aux logements de plus de 15 ans occupés au titre de la résidence principale. Pour le remplacement de fenêtres, l'isolation des combles, l'isolation des murs, l'isolation du plancher bas.
- **L'installation de chauffe-eau solaire individuel (CESI)**
- **L'installation de Systèmes Solaires Combinés (SSC) :**
Eau chaude solaire + chauffage
- **L'installation d'équipements de chauffage au bois :**
Poêle à bûche, poêle à granulés, poêle de masse, foyer fermé ou insert, chaudière automatique à bois.
- **L'installation de pompe à chaleur air-eau uniquement dans le cadre du remplacement d'un système de chauffage au fuel.**

Cette aide départementale peut venir en complément des aides de l'ANAH, notamment MaPrimeRénov'.

SARE



**Service
d'Accompagnement
pour la Rénovation
Énergétique en
Vaucluse**

Vous guider pour toutes vos questions techniques et financières concernant votre projet de rénovation



Le Département organise en Vaucluse le réseau France Rénov' (service public de la rénovation énergétique). Ce service d'information, de conseil et d'accompagnement est gratuit et indépendant de toute démarche commerciale. Il est assuré sur le département de Vaucluse par les Espaces conseils suivants :

- **CEDER** : <https://www.ceder-provence.org/> ou tél 04 90 36 39 16
- **ALTE** : <https://alte-provence.org/particuliers/contacter-un-conseiller-energie/> ou tél 04 90 74 09 18
- **PNRL** : www.parcduluberon.fr/renovation-energetique ou tél 04 90 04 41 96



Pour connaître l'Espace Conseil le plus proche de chez vous, veuillez-vous connecter à l'adresse suivante :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr> ou par tél au : 0 808 800 700

Pour une simulation des aides éligibles pour votre projet de travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides/simulation>

Ce service est cofinancé par le Département de Vaucluse, votre Communauté de communes ou Communauté d'Agglomération, et le programme CEE.





DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09